

Stage 21 Heures

3 jours

22, 27, 29 septembre 2022

9h00 / 17h00

SAINT BALDOPH



Responsable de stage et contact :

Agnès LHUILLIER

Chargée de mission « Formation »

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
(CaSMB)

04 50 88 18 71

agnes.lhuillier@smb.chambagri.fr

Inscription dans l'ordre d'arrivée des bulletins

Objectif

Conforter son projet en prenant en compte l'environnement économique, social, sociétal et territorial.

Modalités d'évaluation

Auto-positionnement régulier

Etablissement de son plan d'action en fin de formation

Méthodes pédagogiques Echanges et partage d'expériences au sein du groupe

Apports théoriques, méthodologiques et réglementaires

Témoignages

Travaux de groupes et réflexion individuelle

Mini-forum

Public

Porteurs de projet en agriculture

Pré requis

Avoir rencontré une conseillère « installation »

Programme (Version 2022)

◆ Jour 1 :

Matin : L'accueil - La présentation - Les objectifs / visions/ valeurs /stratégie

Après-midi : La présentation des projets

Animatrice Chambre d'agriculture - Témoin agriculteur

◆ Jour 2 :

Matin : La place du territoire dans le projet - L'agro-écologie sur les exploitations

Conseiller territorial CaSMB - Responsable professionnel

Après-midi : Les aides à l'installation, la réglementation, le parcours

DDT - Conseillère installation Chambre d'agriculture

◆ Jour 3 :

Matin : La valorisation du métier via une communication positive - Les moyens pour suivre l'actualité

Chargée de mission CaSMB - Animatrice

Après-midi : Les questions économiques & juridiques en mini-forum - Le plan d'action individuel échéancé

Banque, Assurance, FDSEA, CERFRANCE – SAFER – DDT - Animatrice

Tarifs et modalités de règlement:

Le prix par participant indiqué est un prix net, sans TVA à ajouter : 93 €

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage et sont à la charge de chaque participant. Ils sont organisés et proposés par l'animatrice, en fonction des contraintes sanitaires à respecter (se reporter à la convocation).

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Le chèque de règlement vous est demandé (cf bulletin d'inscription ci-contre) pour valider votre inscription. Vous recevrez une convocation par @, vous confirmant les dates, horaires et lieu, dans la semaine précédant la formation au plus tard.

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant.

**Attention ! Seule la réception du présent bulletin et chèque, valide votre inscription.
En cas de non retour, ou de retour trop tardif
vous perdez votre priorité sur une session ultérieure !**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Interruption du stage : Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation.

**Passé ce délai, les frais de participation (ou chèque de caution) seront encaissés, sauf cas de force majeure.*

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au **réel, elle vous** permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Bulletin à retourner à :
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc - Audrey TREVISIOL (04.57.08.70.11)
40 rue du Terraillet—73190 ST BALDOPH

Je soussigné(e) :

Nom Prénom.....

Adresse
.....

Code Postal Ville

Date et lieu de naissance.....

Tél
mail.....

Si vous refusez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher la case ci-contre

Statut actuel (entourer votre réponse)

Chef d'exploitation - Aide familial déclaré à la MSA - Conjoint Collaborateur déclaré à la MSA

- Cotisant solidaire - En essai GAEC

Demandeur d'emploi

Salarié d'exploitation agricole - Salarié d'organisme agricole - Salarié autre secteur

Autre statut, merci de préciser :

M'inscris à la formation intitulée

« Stage 21 Heures »

Les 22, 27, 29 septembre 2022

de 9h00 à 17h00 :

A SAINT BALDOPH

Responsable de stage : Agnès LHUILLIER - 04 50 88 18 71

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint, avec ce bulletin

- Un chèque de règlement de 93 €

Libellé à l'ordre de Mr l'Agent comptable de la Ca SMB

Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières - Déplacements : dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Fait àle

Le contrat doit être daté par le dernier signataire, signé par les deux parties et rempli en 2 exemplaires,

1 pour la Ca SMB et l'autre pour le stagiaire

Le stagiaire
Nom, Prénom, signature

L'organisme de formation

Pour le Président et par délégation,
La Responsable de Formation
Agnès LHUILLIER



Vous êtes en situation de handicap ?

Prenez contact avec le Service Formation afin d'envisager les aménagements possibles .

**Merci de remplir le positionnement et le questionnaire ci-dessous
pour mieux répondre à vos attentes et besoins !**

- Ceci est un auto positionnement afin de vous permettre de mieux apprécier l'apport de la formation.

Entourer votre réponse : 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

- Ceci est un questionnaire des attentes

Où vous situez-vous dans le parcours à l'installation ?

Comment le partage d'expériences peut-il vous aider dans votre projet ?

Quels points particuliers souhaitez-vous aborder ?